Projet de service

Octobre 2021

1. HISTORIQUE

L'A.S.B.L. COMPAGNONS (pouvoir organisateur) a été créée en 1989 à l'initiative de professionnels travaillant, à divers titres, au sein de services pour personnes ayant une déficience intellectuelle.

À cette époque, son objectif général était de « Permettre aux personnes déficientes mentales adultes d'accéder à une autonomie la plus large possible et à une (ré)insertion sociale visant au maximum l'intégration et la normalisation ».

Au fil des années, cet objectif général a peu changé et, à ce jour, seuls les termes « personnes déficientes mentales adultes » ont été remplacés par « personnes adultes présentant une déficience ». Le terme « normalisation » n'est plus utilisé. La population accueillie s'est quant à elle élargie à « tous types » de handicap.

En 1991, l'A.S.B.L. COMPAGNONS a créé le Service d'Accompagnement pour Personnes Handicapées Adultes (S.A.P.H.A.). Durant deux ans, parallèlement aux multiples démarches administratives auprès des différents ministères (et cabinets) en charge des services pour personnes handicapées, nous avons assuré, sans moyens en termes de subsides, l'accompagnement d'une dizaine de personnes handicapées adultes, ceci avec la collaboration du service d'orthopédagogie de l'Université de Mons - Hainaut, par des étudiants stagiaires.

Dans le courant 1993, nous avons obtenu, d'une part, un accord de la Région Wallonne pour l'engagement de travailleurs sous statut PRIME et, d'autre part, un subside d'encouragement de la Communauté française.

Depuis lors, nous n'avons cessé de développer le service, tant en ce qui concerne l'encadrement et la qualité de celui-ci (par des formations notamment) que pour ce qui concerne l'infrastructure (locaux) en termes de bureaux et, de 1994 à 2011, de logements supervisés de transition, ceci dans le but d'offrir un cadre de vie transitoire permettant aux personnes accompagnées par le service de se préparer à vivre de manière autonome.

Notre service s'est vu reconnu et agréé en 1997 et depuis lors subsidié de manière plus conséquente.

En 2001, a débuté une collaboration avec le Fonds du Logement des Familles Nombreuses de Wallonie autour de perspectives d'occupation de bâtiments situés au square Roosevelt et destinés à des logements accompagnés de transition.

En 2005, Compagnons, par le développement d'une antenne du SAPHA, a élargi son territoire d'action à Ath, répondant à l'initiative d'une association athoise poursuivant des objectifs similaires au niveau de l'accompagnement.

Durant20 ans, le SAPHA a poursuivi ainsi son travail et sa réflexion tant en matière d'amélioration des pratiques d'accompagnement des personnes (autour de thématiques telles la spécificité de l'accompagnement des personnes cérébrolésées, la transition minorité-majorité, le double diagnostic, …), qu'en matière de défense des droits des personnes en situation de handicap. A ce propos, le SAPHA s'est particulièrement investi dans la défense du droit de disposer d'un logement adapté et choisi. Le fil conducteur des divers projets menés dans le domaine du logement a toujours été la volonté de proposer des alternatives souples et innovantes pour permettre aux personnes qui le souhaitent de s'engager dans des voies différentes de celles proposées traditionnellement et correspondant davantage à leur réalité et à leurs aspirations.

Fin 2010, dans le cadre des initiatives spécifiques de l'AWIPH, le SAPHA a obtenu une reconnaissance de son action novatrice dans le domaine du logement accompagné et développe un projet LEN (Logement Encadré Novateur), via un financement de l'AWIPH pour la location de deux studios (l'un à Ath, l'autre à Mons) permettant à des personnes en situation de handicap d'effectuer des stages à l'autonomie.[1]

2011 a été une année charnière pour l'A.S.B.L. Compagnons qui a obtenu un agrément comme Association de Promotion du Logement (APL) et a créé un nouveau service : A toi Mon toit.

L'A.S.B.L. différencie maintenant l'offre générale d'accompagnement du SAPHA de celle spécifique en matière de logement, afin de pouvoir l'intensifier et la diversifier davantage. La création d'un premier Habitat Groupé Participatif dans l'ancien couvent des Ursulines est un premier exemple d'actions entreprises par ce nouveau service. Depuis, A Toi Mon Toit s'est développé et gère 28 logements et accompagne 34 ménages.

En 2021, l'Arrêté du Gouvernement Wallon agrée le SAPHA pour les « missions spécialisées » en Habitat Encadré et en Activités Citoyennes.

[1] Le stage à l'autonomie est un **séjour de très courte durée.** Durant ce séjour, la personne a possibilité **d'expérimenter la vie seule en appartement** et de prendre conscience de ses forces et de ses limites. La personne, plutôt que de se l'imaginer, teste concrètement comment elle se débrouille pour accomplir tous les actes de son quotidien (entretenir son lieu de vie, gérer son emploi du temps, assurer ses déplacements, se faire à manger, gérer son hygiène personnelle, respecter son budget…).

2. BUT ET OBJET

Extrait des statuts de l'asbl Compagnons

« *Article 5 : But de l'association*
5.1. L'association est apolitique et non confessionnelle. Elle a pour but :
5.1.1 La mise en œuvre de moyens matériels et intellectuels destinés à permettre aux personnes adultes présentant une déficience (mentale, physique ou encore sensorielle) d'accéder à une autonomie la plus large possible et à une (ré) insertion sociale visant au maximum l'intégration (…). Ce but sera poursuivi, en accompagnant des adultes en situation de handicap en milieu ouvert ».

3. AGRÉMENT DE L'AGENCE

Le SAPHA est agréé pour une durée indéterminée pour un volume annuel de 4349h théoriques d'accompagnement pour 54 dossiers minimum d'adultes bénéficiaires des prestations de l'Agence Wallonne de la santé, de la protection sociale, du handicap et des familles- Branche handicap.

Depuis le 1/1/2021, notre service est également agréé pour :

- 970H d'accompagnement et de 12 personnes minimum en mission spécifique « Activités Citoyennes »
- 454H et d'1 personne minimum en mission spécifique « Habitat Encadré »

4. VALEURS

5. MISSIONS, FINALITÉS ET OBJECTIFS

Missions :

Le SAPHA est agréé pour des missions :

- Individuelles
- Collectives
- Communautaires
- Spécifiques en Habitat encadré
- Spécifiques en Activités Citoyennes

Finalités

Au travers des missions qui lui sont confiées, le SAPHA vise le développement de l'autodétermination des personnes adultes en situation de handicap et leur participation sociale afin d'accroître leur qualité de vie, et ceci en travaillant en milieu ouvert.

Objectifs

- Etre un lieu d'écoute et d'émanation du projet de vie de la personne.
- Aller à la rencontre de la personne dans son milieu de vie, dans le respect de son réseau naturel et de ses valeurs.
- Soutenir la personne dans sa prise de décision et dans l'expression de ses choix.
- Donner à la personne les moyens de développer ses compétences à l'autonomie.
- Dynamiser le réseau de la personne sans se substituer à celui-ci.
- Orienter et accompagner la personne vers l'ensemble des ressources de la communauté.
- Construire un réseau de services généraux accessibles répondant aux besoins des personnes accompagnées.
- Sensibiliser le grand public au handicap.
- Contribuer à l'avancée des pratiques et des politiques en matière de handicap.

6. POPULATION CONCERNÉE

Types de handicap

Nous sommes susceptibles d'accompagner toute personne adulte ayant un handicap reconnu par l'AVIQ.

La majorité des demandes qui nous sont adressées émanent de personnes présentant une déficience intellectuelle. Ceci étant, nous sommes de plus en plus confrontés à des demandes de personnes présentant soit une déficience cognitive, des personnes présentant une cérébrolésion (en lien avec un accident cérébral ou un traumatisme crânien), des troubles psychiques associés à la déficience intellectuelle et des personnes relevant du trouble du spectre autistique. Nous avons dû d'ailleurs adapter nos méthodologies de travail et élargir notre réseau de partenaires afin d'être à même de travailler avec les spécificités de ces deux publics.

Age

Le service d'accompagnement s'adresse à des personnes ayant entre 18 et 65 ans.[2]

Toutefois, pour permettre une meilleure transition entre l'adolescence et l'âge adulte, il nous arrive de travailler avec des jeunes de moins de 18 ans.

7. CONVENTION ET PARTICIPATION FINANCIÈRE

Un contrat d'accompagnement est conclu et signé systématiquement avec chacun au début de la collaboration. Il reprend, notamment, les grandes lignes du travail d'accompagnement et la participation aux frais. Celle-ci a été fixée à 5€ par mois.

Toutefois, lorsqu'une personne n'en a pas les moyens, elle est alors accompagnée sans participation financière.

8. ZONE GÉOGRAPHIQUE D'INTERVENTION

Notre service intervient dans les régions de Mons et d'Ath.

- Mons : les communes de l'entité, Soignies, Quévy, Lens, Jurbise, le Borinage et les Hauts Pays.
- Ath : les communes de l'entité, ainsi que Brugelette, Chièvres, Silly, Beloeil, Frasnes, Flobecq, Ellezelles, Leuze, Lessines et Enghien.

Cette zone géographique est souple, tout dépend des situations (déménagement, etc) et du type de relais que nous pouvons trouver (notamment vers d'autres SAC).

Dans le cadre des missions spécifiques, cette zone géographique peut être élargie.

9. ORGANISATION DU SERVICE

1. Organisation du travail

Chaque membre de l'équipe, seul ou avec l'un ou l'autre de ses collègues, accomplit les tâches qui lui incombent, mène les processus d'accompagnements individuels ; gère et développe des projets spécifiques, ceci de façon autonome mais en respectant les orientations et lignes directrices prises en équipe.

Chaque fonction (accompagnant, codirection et secrétaire) est précisément décrite dans un profil de fonction.

[2] Âge au début de l'accompagnement.

2. Réunions diverses et formation continue

Différents types de réunions d'équipe sont organisées :

- Des réunions « par site d'activités », organisées et animées sous la responsabilité des responsables de service, à un rythme au moins bimensuel. Le compte rendu de ces réunions est diffusé à l'ensemble de l'équipe pour information.
  Elles ont pour buts :
- D'échanger à propos du travail individuel, sur base des projets personnalisés.
- D'organiser au mieux le travail au quotidien en lien avec nos missions.
- D'échanger à propos des projets menés par les accompagnants.

- Des temps de développement des projets sont également organisés régulièrement.
- Par ailleurs, des temps de « permanences pédagogiques » sont prévus par site d'activité. Durant ce temps, le responsable de service se tient à disposition des accompagnants pour tout questionnement d'ordre pédagogique ou méthodologique.
- Des réunions des équipes des deux sites « Ath et Mons » programmées sous la responsabilité des deux responsables de service et animées par ceux-ci ; elles ont pour but de travailler sur nos actions transversales (plan de formation collectif, contrat d'objectifs, documents du service,…).
- Des réunions « de responsables de service », en fonction des besoins (1 fois tous les 2 mois), réunissant les 2 responsables de service. Elles ont pour but de travailler sur nos pratiques communes, analyser nos besoins et y apporter des réponses.
- Des réunions du « Comité de direction » organisées tous les mois sous la responsabilité des 3 responsables de l'ASBL. Chacun des trois membres à des responsabilités distinctes et transversales aux 2 services. Ces réunions ont pour but d'assurer la gestion quotidienne, administrative, pédagogique et financière de l'ASBL afin de permettre la réalisation de ses missions, objectifs et obligations.
- Des réunions trimestrielles pour l'évaluation et la programmation des tâches en lien avec le poste de secrétaire.

Aussi, annuellement, l'équipe prend du recul sur le projet de service, fait le point sur l'année écoulée et dégage éventuellement des priorités et stratégies pour l'/les année(s) à venir dans le cadre d'une journée de « Mise au vert ».

En outre, nous sommes attentifs à pouvoir remettre en question nos pratiques de manière approfondie avec l'aide d'un regard extérieur quand cela est possible.

3. Horaires

Le service est ouvert du lundi au vendredi. Les horaires de prestation du personnel sont assez larges, de 8h à 20h, pour s'adapter à la réalité des personnes accompagnées.

Des prestations peuvent être effectuées de manière occasionnelle après 20h et le week-end.

10. MODES DE COMMUNICATION

Vis-à-vis des personnes accompagnées…

Une attention particulière est portée à l'accessibilité « cognitive » des supports de communication utilisés par le service.

Nous veillons à ce qu'un maximum de documents rédigés à l'attention des personnes accompagnées soit adapté selon les règles du Facile A Lire et à Comprendre. En effet, nos brochures de présentations des services, notre site Internet et nos réseaux sociaux se veulent accessibles à tous.

L'ensemble des travailleurs du SAPHA est formé aux règles du FALC.

Au niveau des accompagnements individuels qui concernent des personnes avec des difficultés de lecture et d'écriture, le service utilise et développe des outils de communication privilégiant le visuel et l'auditif à l'écrit.

Le SAPHA veille aussi à être un lieu de diffusion de toute information susceptible d'intéresser le public auquel nous nous adressons (mise à disposition de brochures d'autres services, relais d'informations, d'initiatives externes..).

En équipe…

En complément aux nombreux échanges verbaux (formels et informels), divers moyens pratiques sont utilisés afin de favoriser la communication et l'échange d'informations entre les différents membres de l'équipe : réseau informatique, casiers personnels, fardes thématiques…

Vis-à-vis de l'extérieur…

- Site Internet
- Réseaux sociaux (page Facebook et comptes individuels professionnels)
- Vidéos de présentations des services du SAPHA
- Affiches, prospectus…
- Infos auprès des (futurs) professionnels, dans les écoles, les services…
- …

Représentation

- Depuis 2008, nous sommes affiliés à une Fédération d'employeurs : l'UNESSA. Au-delà du service d'information fourni par cette Fédération, celle-ci joue également un rôle de défense des intérêts du secteur, via notamment des commissions : la commission « Milieu ouvert » se réunissant plusieurs fois par an et la commission de concertation du Hainaut se réunissant mensuellement.
- Nous sommes également membre de l'ASAH (Association des services d'accompagnement et d'actions en milieu ouvert pour personnes handicapées).

11. RÉFÉRENCES THÉORIQUES

Définir ce que nous mettons derrière la notion de handicap est essentiel. D'une part parce que ce terme a depuis toujours fait l'objet de nombreuses controverses en raison de son caractère stigmatisant. D'autre part, car, comme le dit Fougeyrollas, le langage, les mots que nous employons illustrent la façon dont on se représente mentalement la réalité.

Deux définitions sont habituellement proposées. La première, la plus ancienne, explique le handicap comme étant la conséquence d'un état pathologique. Cette définition provient d'un courant de pensée médical. La seconde provient d'un autre courant de pensée, le courant anthropologique. Celui-ci considère que le handicap est la résultante de la confrontation d'un être humain avec ses capacités et de son environnement avec ses exigences. Selon ce point de vue, ce sont la société et le cadre de vie qui contribuent à créer les situations de handicap.

Au SAPHA, nous nous situons dans ce dernier courant. Nous considérons les personnes que nous accompagnons non comme des personnes handicapées mais comme des personnes en situation de handicap. Cette nuance est révélatrice de nos pratiques. Il ne s'agit en aucun cas de rééduquer une personne mais de l'aider à lever les obstacles qui la mettent en situation de handicap ou qui entravent sa qualité de vie et sa participation sociale.

La qualité de vie résulte des facteurs suivants :

- Un sentiment de satisfaction envers la vie.
- Un état de bien-être physique, psychique, social et spirituel.
- Un état fonctionnel satisfaisant, manifesté par la présence de comportements adaptés.
- Un sentiment de contrôle sur sa vie.
- La réalisation d'occupations valorisantes qui représente « l'accomplissement de la personne sur les plans social, psychologique et spirituel.

Elle est influencée par des facteurs personnels et environnementaux et par l'interaction entre les deux et est améliorée par l'autodétermination [3], l'accès aux ressources, le fait d'avoir des objectifs dans la vie et le sentiment d'appartenance à quelque chose.

L'accompagnement se réalise autour d'un projet que la personne a élaboré. Il met l'accent sur le développement des capacités d'autodétermination de la personne, la construction d'un réseau autour de celle-ci et la mise en place des conditions à sa participation sociale.

[3]« Habiletés et attitudes requises pour agir comme un agent causal de sa propre vie, pour faire des choix et prendre des décisions en regard de sa qualité de vie, libre de toute influence externe excessive ou d'interférence » (Wehmeyer, 1996).

En travaillant sur base du Projet Personnalisé (inspiré du PSI de D. Boisvert), nous encourageons la personne à:

- faire des choix
- prendre des décisions
- résoudre des problèmes
- se fixer des buts et les atteindre
- s'auto-observer
- s'auto-évaluer

Les finalités de notre service sont également sous-tendues par des référents théoriques tels que :

La valorisation des rôles sociaux

Ce concept développé par Wolfensberger est également au centre de notre projet. Il s'agit de permettre aux personnes en situation de handicap d'utiliser des moyens culturellement valorisés pour établir, développer ou maintenir autant que possible des expériences, des comportements, des apparences, des perceptions et des rôles sociaux qui soient valorisés sur le plan culturel.

La participation sociale

La participation sociale et l'exercice de la citoyenneté constituent également des valeurs qui influencent nos pratiques. La participation sociale des personnes en situation de handicap nécessite l'articulation de trois niveaux :

- Celui du choix politique de non discrimination.
- Celui d'une action positive visant à agir sur l'environnement afin de le rendre accessible ou négociable.
- Celui d'un mode d'accompagnement professionnel veillant au respect des droits des personnes, visant à assurer des prestations complémentaires indispensables, améliorant chaque fois que possible les compétences de la personne ou les interfaces entre celle-ci et son environnement. (JR Loubat)

12. MÉTHODOLOGIES

A. Méthode d'analyse des besoins individuels

1. La première demande

Les personnes qui s'adressent au SAPHA le font le plus souvent par téléphone.

Si la demande semble correspondre à l'offre de service que nous pouvons proposer, une première rencontre est fixée avec le responsable du service (Ath ou Mons).

Celle-ci est l'occasion d'une présentation réciproque et d'un premier échange concernant les demandes de la personne et son projet.

Au besoin, le SAPHA réoriente la personne demandeuse vers un autre service plus adéquat.

2. Les projets personnalisés

Tout accompagnement individualisé commence par la signature d'un contrat entre la personne et le service, quelques démarches administratives et la rédaction d'un projet personnalisé.

Ce projet personnalisé reprend les grandes lignes du projet de la personne et les objectifs qui en découlent. Ceux-ci sont formulés de manière à pouvoir être évalués régulièrement, et au moins une fois par an.

B. Méthodes d'intervention

Les pratiques au SAPHA se caractérisent par :

- des actions individuelles, mais aussi collectives ou communautaires.
- un travail d'accompagnement individualisé, adapté à chaque personne accompagnée.
- la personne accompagnée au centre, comme moteur essentiel de son projet. Aucune démarche ne se fait sans elle ou à minima sans son consentement.
- une action en milieu ouvert, c'est-à-dire d'une part un recours aux services généraux existant dans toute la mesure du possible et d'autre part l'absence de contraintes ou de mesures de protections excessives vis-à-vis de la personne.
- un travail essentiel d'information de la personne accompagnée afin qu'elle puisse prendre ses décisions en connaissance de cause, un soutien ensuite de la personne concernée dans ses choix.
- une indispensable relation de confiance, de respect et de collaboration réciproques entre la personne accompagnée, son réseau naturel et le service.
- un contenu, une fréquence, un mode d'accompagnement qui sont évalués et ajustés régulièrement.
- la liberté pour la personne et le service de mettre fin à tout moment au contrat d'accompagnement.
- la mise en place de coordinations et de partenariats entre les services et avec le tissu associatif et les autorités publiques ; la constitution d'un réseau de personnes et de services de référence.
- …

Le SAPHA peut, en fonction des demandes, proposer un accompagnement individuel dans les domaines suivants :

- La gestion administrative et budgétaire
- La recherche d'un logement
- La vie quotidienne (entretien du lieu de vie, repas, courses…)
- Les transports et les aspects liés à la mobilité
- La recherche d'un emploi, d'une formation, d'une activité…
- Les loisirs
- Les activités citoyennes au travers de son projet « Vice Versa »
- Les stages à l'autonomie au travers de son projet « Stages à l'autonomie à la carte »
- Les relations amicales ou amoureuses
- La vie affective et sexuelle
- Etc…

Concrètement, l'accompagnement se décline

- Par des apprentissages permettant à la personne d'augmenter ses compétences.
- Par la mise en place d'aides extérieures, techniques ou humaines.

Le SAPHA propose des réponses collectives à certains besoins : Renc'Autres, Permis, Coin Soupe, Potager bio, relecteurs FALC, Gestions CRASEN, Transition: de l'école à la vie active/APEC,… (Pour plus d'informations : www.sapha.be)

Le SAPHA mène également des projets à dimension plus communautaire.

13. MODES D'ÉVALUATION

Travail individuel

L'accompagnement se construit sur base d'un projet personnalisé pour chaque personne accompagnée. Les demandes et besoins y sont formulés sous forme de buts et objectifs. Chaque objectif est détaillé en étapes observables et délimitées dans le temps.

Des « bilans » sont organisés régulièrement (au minimum 1 fois par an), pour évaluer les buts et objectifs et en fixer de nouveaux le cas échéant.

La réunion bilan est préparée par la personne, avec l'aide d'un accompagnant. La personne concernée y invite les personnes de son choix.

Projets collectifs, communautaires et les missions spécifiques

Ils sont évalués 1 fois par an en équipe par site d'activité sous la responsabilité des responsables de service.

Projet de service

Lors de la Mise au Vert annuelle, le bilan de l'année écoulée est réalisé. Les perspectives pour l'année à venir sont lancées. Le projet de service est éventuellement adapté, modifié, étoffé…

Ponctuellement, des enquêtes de satisfaction sont réalisées auprès des bénéficiaires.

14. RESSOURCES HUMAINES

A. Personnel

3 fonctions distinctes sont assurées :

Co-directeur/trice – Accompagnant/e – Secrétaire

Les Codirecteurs/trices ont pour mission d'assurer la gestion administrative, pédagogique et financière des services afin de permettre la réalisation de ses missions, objectifs et obligations ; de veiller à l'application des règlementations en vigueur ; et de représenter le service dans ses relations avec les différents pouvoirs de tutelle.

Ils/elles ont comme formation, licenciée en politiques économiques et sociales, éducateur spécialisé.

Les Accompagnants, enseignant, assistant social, éducateur spécialisé, logopède de formation et ingénieur social ont pour mission, d'une part, d'accompagner les personnes en situation de handicap dans leur projet de vie et d'autre part, d'accompagner les acteurs de la société à rendre celle-ci plus inclusive.

La secrétaire, enseignante de formation, seconde le Comité de direction dans la gestion administrative et financière du service ainsi que dans le volet communication.

B. Formations

Les responsables de service élaborent un plan de formation de 3 ans, en collaboration avec l'ensemble de l'équipe.

Chaque membre de l'équipe participe activement à des temps d'échanges, d'étude, de formations et d'informations sur différentes pratiques et thématiques.

Des entretiens de développement et de fonctionnement sont organisés annuellement pour chaque travailleur afin de se repositionner par rapport aux objectifs définis et au travail.

CONTACTS :

Square Roosevelt, 8 à 7000 Mons (siège social) 065/84 43 70
samuel.darcangelo@sapha.be

Rue Gérard Dubois, 15 à 7800 Ath 068/64 63 88
joane.pere@sapha.be

info@sapha.be

www.saphabe

lesaphaSAC